



Retour sur le rendez-vous salarial de la fonction publique

Le rendez-vous salarial de la fonction publique s'est tenu ce mercredi 8 juillet 2026, sous la présidence du ministre de l'action et des comptes publics, David Amiel, et en présence des employeurs publics et des organisations syndicales.

Il intervient dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, au lendemain du comité d'alerte des finances publiques et dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2027.

Après deux années consécutives sans rendez-vous salarial, le ministre David Amiel a souhaité réinstaurer un cadre national d'échanges avec les organisations syndicales et les employeurs publics sur les rémunérations, les carrières et le pouvoir d'achat des agents publics.

Les mesures pour 2027

Les orientations prises reposent sur deux principes : responsabilité budgétaire et priorité donnée aux parcours professionnels des agents. Dans ce cadre, il n'est pas prévu de mesure générale sur le point d'indice, ni de nouvelle mesure catégorielle. Les marges disponibles sont concentrées sur des mesures transversales, ciblées et, pour certaines, pluriannuelles.

Trois mesures et un chantier pluriannuel ont été annoncés. Les mesures entreront en vigueur sous réserve de l'adoption du PLF 2027.

Réformer les règles de prise en compte de l'expérience professionnelle

Cette réforme vise à mieux prendre en compte l'expérience acquise lors de l'accès à un nouveau corps ou cadre d'emplois, dans le public comme dans le privé, au moyen de règles simplifiées.

Plus de 30 000 agents de la fonction publique de l'État pourraient en bénéficier chaque année. Les modalités d'extension à la fonction publique territoriale et à la fonction publique hospitalière feront l'objet d'une concertation avec les acteurs concernés.

Améliorer les avancements

En complément des mesures déjà annoncées en début d'année de relèvement des taux de promotion des corps types de catégories B et C, et de ceux des attachés d'administration de l'État, il est proposé une extension de la hausse des taux d'avancement aux autres corps et cadres d'emplois de catégorie A, notamment les ingénieurs.

Engager un travail sur les quotas de promotion interne

Un chantier sera lancé à l'automne 2026 pour la fonction publique de l'État pour identifier les blocages liés aux quotas, pour les passages de C en B et de B en A, à l'instar de ce qui se pratique dans la fonction publique territoriale.

Rétablir, dans le cadre d'un chantier pluriannuel, une dynamique de progression indiciaire

en début de carrière

En parallèle de ces mesures, un travail pluriannuel sera engagé afin de traiter progressivement le tassement des grilles et de réduire le nombre d'agents dépendant de l'indemnité différentielle. Une concertation technique sera engagée sur les possibilités d'injection de points, le rythme de montée en charge et l'articulation avec l'indemnité différentielle.

La lettre « Flash RH » est éditée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Conception et réalisation : Aphania. Routage : logiciel Sympa.

Directeur de la publication : Boris MELMOUX-EUDE

Rédactrice en chef : Leïla SIVIGNON